

Pourquoi acheter une voiture d'occasion?

C'est un phénomène que beaucoup de gens ne connaissent pas : en Suisse, il se vend environ trois fois plus de voitures d'occasion que de voitures neuves. En 2018, il y a eu environ 856 000 changements de propriétaires de véhicules d'occasion. L'offre de véhicules d'occasion est donc importante. Normalement, il n'y a aucun risque lors de l'achat d'une voiture utilisée, si vous faites attention à certains points, qui sont expliqués dans les pages suivantes.

Les voitures neuves perdent le plus de valeur lors de leurs premières années de mise en circulation. Pour cette raison, acheter une voiture d'occasion est une solution financièrement judicieuse pour la mobilité individuelle. La perte de valeur vénale due à l'âge est nettement inférieure à celle qui est due aux kilomètres parcourus. Malgré bien des avantages financiers, nombreux sont les automobilistes à reculer devant l'achat d'une voiture d'occasion. Ils craignent que les coûts de réparation augmentent avec les années du véhicule. Ceux-ci dépassent naturellement les coûts de réparation d'une voiture neuve, mais sont cependant inférieurs aux économies réalisées lors de l'achat du véhicule. Grâce à la technique actuelle, des prestations kilométriques supérieures à 200'000 km ne sont plus un problème.

Conseils du TCS



Faites évaluer la voiture d'occasion que vous désirez par un Centre technique du TCS en la soumettant au « test occasion TCS » avant de décider de l'achat.

Pour plus d'informations, consultez la page au dos de la brochure ou **téléphonez au 0844 888 111**

Pour les voitures d'occasion, on dira donc également que celui qui souhaite acquérir une voiture doit établir une analyse précise de ses besoins. De plus, il ne faut pas seulement tenir compte du prix d'achat, mais également des coûts consécutifs. Plus le prix d'achat d'un véhicule neuf est élevé, plus le seront également ses frais d'exploitation.

Avant de rechercher une voiture d'occasion, il est important de savoir quelle sera l'utilisation principale du véhicule. Les points à prendre en compte se trouvent dans le chapitre sur l'évaluation des besoins à la page 3 ou dans les check-listes à la page 24.



L'embarras du choix pour acheter une occasion.

Où et quand m'informer?

Après avoir défini les besoins (cf. page 3), on peut se lancer à la recherche de l'objet adéquat. Il convient de faire preuve d'une certaine souplesse en matière d'équipement. Contrairement aux voitures neuves, les occasions ne sont en mesure de satisfaire que partiellement aux souhaits particuliers concernant l'équipement de l'habitacle ou la couleur.

Faut-il plutôt chercher un véhicule relativement neuf ayant beaucoup de kilomètres ou un véhicule plus ancien avec peu de kilomètres? Les coûts de service et d'entretien répondent à cette question. Ces travaux doivent toujours être effectués en rapport avec les kilomètres parcourus ou avec le temps (selon ce qui est atteint en premier). C'est pourquoi il vaut la peine de consulter le livret des services ou, au besoin, de contacter le propriétaire précédent.

Si vous donnez la priorité à une marque, vous avez de grandes chances de trouver le bon produit chez un concessionnaire de marque. Les revues spécialisées et les médias locaux fournissent des informations supplémentaires, telles que les offres des particuliers et des garages locaux.

Le marché des occasions sur Internet a beaucoup gagné en importance! De nombreux vendeurs considèrent que le Web est l'indicateur de référence des prix de vente et propose, par conséquent, un très grand choix de véhicules. La recherche sur Internet comporte un avantage supplémentaire, elle est gratuite et permet de consulter rapidement plusieurs offres. Les sites web les plus connus sont www.autoscout24.ch, www.car4you.ch, www.auto.ricardo.ch, www.comparis.ch, www.anibis.ch et www.tutti.ch.

Les inconvénients apparaissent clairement dans la recherche d'une information fiable. Dans le meilleur des cas, des photos spécifiques aux modèles figurent avec les données significatives de la vente. Ce défaut de pertinence implique beaucoup de travail dans la recherche d'un véhicule et demande un grand investissement en temps. Cette plateforme de vente ne ciblant pas un public régional, il convient de prévoir des tra-

jets importants si un objet vous intéresse. Il vaut également la peine de demander à votre garagiste de confiance si une voiture d'occasion correspondant à vos besoins existe ou sera bientôt disponible.

Vous trouverez divers tests de voitures sur www.tcs.ch.



Conseils du TCS

Si vous achetez le véhicule dans un garage de marque, le risque de vous voir confronté à des vices cachés est moindre que chez un concessionnaire sans atelier. On agira selon la devise: investir du temps et économiser de l'argent. La première offre n'est pas toujours la meilleure. Il existe une infinité de véhicules d'occasion!

Le TCS évalue votre véhicule d'occasion sur la base des prix indicatifs Eurotax. Pour toute demande d'évaluation, vous pouvez procéder comme suit:

- évaluation rapide via le numéro payant 0900 900 047 (Fr. 4.23/min, réseau suisse). Se munir des données de base avant l'appel.
- évaluation de votre voiture dans un des centres techniques du TCS par un expert (Fr. 20.– pour membre TCS, Fr. 35.– pour nonmembre). Pour de plus amples informations, téléphoner au 0844 888 110 (tarif local). Évaluation de camping-car sur demande.
- sur internet www.evaluation.tcs.ch, l'évaluation coûte Fr. 11.–.

REMARQUE: le véhicule doit être âgé de 12 ans au maximum.

État technique

Les acheteurs qui ne disposent pas des connaissances nécessaires doivent faire attention aux annonces « vendu en l'état » sans aucune garantie du vendeur. Les véhicules avec le contrôle technique sont assurés de ne pas repasser de contrôle avant 2 ou 3 ans. Cependant, le contrôle technique n'est pas une garantie de la qualité du véhicule. Il atteste seulement qu'au moment du contrôle, les exigences techniques minimales étaient satisfaites. TCS recommande d'acheter une voiture dont la date du contrôle technique ne dépasse pas huit mois.

Contrôler le véhicule

L'acheteur a deux options pour évaluer l'état de l'objet convoité. Soit il s'y connaît et il examine lui-même les points critiques (voir "Points de contrôle"), soit il repasse un contrôle de véhicule d'occasion dans un garage ou un centre technique du TCS (www.test-occasion.tcs.ch). Il est possible de négocier avec le vendeur si vous souhaitez réaliser ce contrôle avant d'effectuer votre achat. Il est également possible de le réaliser après l'achat. C'est pourquoi le contrat de vente doit mentionner les points suivants : « Dans les trois premiers mois qui suivent l'achat, l'acheteur de la voiture peut faire contrôler le véhicule dans un centre technique du TCS. L'acheteur paye le contrôle de véhicule d'occasion, le vendeur prend en charge les frais éventuels de réparations en cas de défaut avéré ». Si le vendeur refuse un tel contrôle, il semble qu'il soit plus intéressant d'aller voir d'autres offres.



ATTENTION!

Les astuces des vendeurs aux pratiques déloyales:

- Le véhicule est garé à l'ombre afin que les rayures ne se voient pas.
- Les accessoires spéciaux ne sont pas enregistrés dans le permis de circulation.
- Le carnet d'entretien a été perdu.
- La voiture revient juste du service complet! Pour cette raison, l'acheteur peut passer lui-même au service des automobiles.
- Demain, la voiture sera déjà peut-être vendue.



Conseils du TCS

Proposez au vendeur de faire expertiser le véhicule par le TCS. Le garage prend en charge les défauts et l'acheteur le test occasion. En cas d'acceptation, vous aurez plus confiance; en cas de refus, renoncez à l'achat.

Il est recommandé de venir voir votre voiture de rêve par beau temps. Les différences de couleur dues à des changements de parties de la carrosserie ou des défauts de peinture sont plus visibles. Et les bruits sont mieux reconnaissables sur une route sèche. Important : En plus des différents éléments à contrôler, pensez également au certificat d'immatriculation du véhicule, au carnet d'entretien et éventuellement aux documents d'entretien des gaz d'échappement et autres papiers. Le vendeur est tenu de vous informer des réparations survenues à la suite d'un accident. Tout véhicule ayant subi un dommage plus important qu'un dommage matériel léger est considéré comme « accidenté ». On ne parle néanmoins de « voiture accidentée » que lorsque les pièces porteuses (support, fixations, ...) ont été gravement endommagées.

Trouver le propriétaire précédent

En cas de dommages dus à un accident; il peut être intéressant de discuter avec le propriétaire précédent pour obtenir plus de renseignements. Si le propriétaire précédent n'est pas connu, il est toujours possible d'obtenir un historique basé sur le numéro de châssis auprès des bureaux chargés de la circulation routière.



Conseils pour l'achat d'occasion avec vidéo

Recommandation:

Pour un rendez-vous: Centres techniques
0844 888 111 (cf. dernière page au dos de la brochure)

Prix / garantie

Prix

Comme lors de l'achat d'une voiture neuve, le prix d'achat d'une occasion constitue un facteur important. L'évaluation d'Eurotax servira de prix de référence. Celui-ci se décline en une valeur d'échange et une valeur de revente. Les facteurs tels que le kilométrage, l'état général ainsi que la situation actuelle du marché sont également pris en considération. Selon Eurotax, le prix indicatif se rapporte toujours à un véhicule en parfait état technique et comprend une prestation de garantie d'au moins trois mois sur les pièces détachées et la main-d'oeuvre.

Comme pour les voitures neuves, les négociations de prix font partie du déroulement du contrat d'achat d'une voiture d'occasion. La négociation peut porter sur la réduction de prix, mais également sur la prolongation de la garantie. Le marché des occasions offre de nombreuses variantes de prestations de garantie. Si vous achetez une occasion à un particulier, vous n'aurez qu'exceptionnellement droit à une garantie, mais obtiendrez un meilleur prix. Chez un garagiste, vous pouvez compter sur une garantie de 1 à 24 mois, avec ou sans participation. Il faut déterminer avec précision quelles prestations sont incluses.

Garantie

Disons-le d'emblée: le TCS déconseille d'acheter dans le commerce une voiture d'occasion ne bénéficiant pas d'une garantie minimale de 3 mois «pièces et main d'oeuvre». Les acheteurs et les vendeurs peuvent exclure la garantie légale du contrat et convenir d'une telle garantie.

Une totale exclusion de la garantie est autorisée moyennant toutefois une réserve: si le vendeur a frauduleusement dissimulé à l'acheteur les défauts de la chose, toute clause qui supprime ou restreint la garantie est nulle (CO, art. 199). Si l'acheteur conteste une exclusion de garantie, le vendeur doit apporter la preuve que ceci a été ainsi convenu entre les deux parties et que l'acheteur était conscient de la portée des accords conclus.

Lorsqu'une occasion est proposée avec la mention «dans l'état, sans garantie», cela signifie que le vendeur veut se départir de toute responsabilité sur d'éventuelles déficiences. Sur internet, en général l'appellation «dans l'état, sans garantie» suffit, contrairement à la mention «dans l'état» qui est souvent énigmatique pour le client lambda. Le vendeur a aussi la possibilité d'octroyer une garantie sur certaines pièces et peut en déterminer la durée, bien que l'article 210 CO prévoit que le droit à la garantie à cause de défauts sur la chose est prescrite à deux ans à compter de la livraison faite à l'acheteur. Cependant, pour les voitures d'occasion, le délai de prescription peut être réduit à un an.

La garantie contractuelle octroyée par un professionnel n'a rien à voir avec la garantie légale en raison des défauts de la chose. Une garantie d'occasion est en principe une amélioration des prestations légales. Elle peut se restreindre facultativement à certaines pièces (moteur, boîte, châssis). Le marchand a aussi tout loisir d'en déterminer la durée.



Conseils du TCS

Dans tous les cas, le TCS recommande d'inclure dans le contrat de vente, les dispositions régissant la responsabilité du vendeur ainsi que les éventuelles garanties. Seul ce qui est inscrit dans le contrat est valable. Un contrat de vente type est téléchargeable sur www.marches-des-occasions.tcs.ch ou disponible à la page 23.

Le TCS recommande une garantie de minimum trois mois sur les pièces détachées et la main-d'oeuvre!